



CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

N°2020-43/5ème R/A1- B1

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

O B J E T: Débat sur les Grandes Orientations Budgétaires pour 2021

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, siégeant en sa **Vème réunion de 2020, le 20 Novembre**

Sous la Présidence de Josette BOREL-LINCERTIN

Les 41 Membres composant l'assemblée :

Présent(es):

H-P.RAMDINI	R.RAUZDUEL	J.ANSELME
N.ERDAN	M.ETZOL	M.GIORGI-BERNARD
G.LOUIS-CARABIN	E.CALIFER	M.CITRONNELLE
F.MICHELY	C.POLYNICE	M.SIGISCAR
A.ABAILLE	D.NEBOR	M-C.SAINT-SAUVEUR
L.COURIOL	L.MAXIMIN BAJAZET	M-L.BRESLAU
J.DARTRON	C.CHALUS	R.SENNEVILLE
B.RODES	B.MORNAL	S.ENJARIC
D.DULAC	B.ROBERT LAMPONI	F.BERNIS
J.DESSOUT	Clau.BAJAZET	

Représenté(es):

C.LERUS	A.AVRIL
---------	---------

Excusé(es):

J.MARC

Absent(es):

M.NAGAU	J.SAPOTILLE
J.GILLOT	A.ARBAU
Clo.BAJAZET	L.GALANTINE
E.GUIOUGOU-FIRPIONN	G.DAN
L.BERNIER	

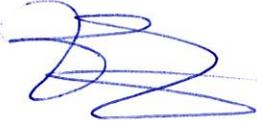
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3312-1 ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ou complétée ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU le rapport de Madame le Président du Conseil Départemental ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Conformément à l'article 107 de la loi Notré du 07 aout 2015, de prendre acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure et l'évolution de la dette de la collectivité au titre de l'exercice 2021.

L'UN DES SECRÉTAIRES



Nicole ERDAN



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Josette BOREL-LINCERTIN

